



Cesson-Sévigné, le 29 avril 2015

## Synthèse des enquêtes

### Promotion des MAEC SPE en Ille et Vilaine (5 réunions du 18 au 20 mars 2015)

L'Adage s'est engagée dans la promotion de la nouvelle mesure de soutien aux « systèmes herbagers » : la mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) Système Polyculture-Elevage (SPE), à dominante élevage. Cette aide peut venir conforter des systèmes économes et autonomes et sécuriser des évolutions de pratiques fourragères.

L'évaluation de la précédente mesure Système Fourrager Econome en Intrants (SFEI) a été largement positive tant sur le nombre de signataires (plus de 1500 en Bretagne) que sur les retours d'expériences des signataires. L'assouplissement du cahier des charges et la revalorisation de la rémunération augmente le potentiel de signataires en Ille et Vilaine. La mesure SPE peut intéresser tous les éleveurs de bovins, d'ovins et de caprins du département.

#### 70 fermes

Les 5 réunions d'information de la MAEC SPE ont eu lieu sur l'ensemble du département d'Ille et Vilaine entre le 18 et le 20 mars 2015, en lien avec les structures des bassins versants locaux. Près de 70 fermes y ont participé. A l'issue de ces réunions, une enquête individuelle était proposée pour évaluer les attentes des agriculteurs vis-à-vis de la MAEC SPE, les motivations et les freins. 38 questionnaires ont été récupérés. Un échantillon modeste mais qui permet de dégager quelques indications dans cette phase de promotion du dispositif.

#### Les participants

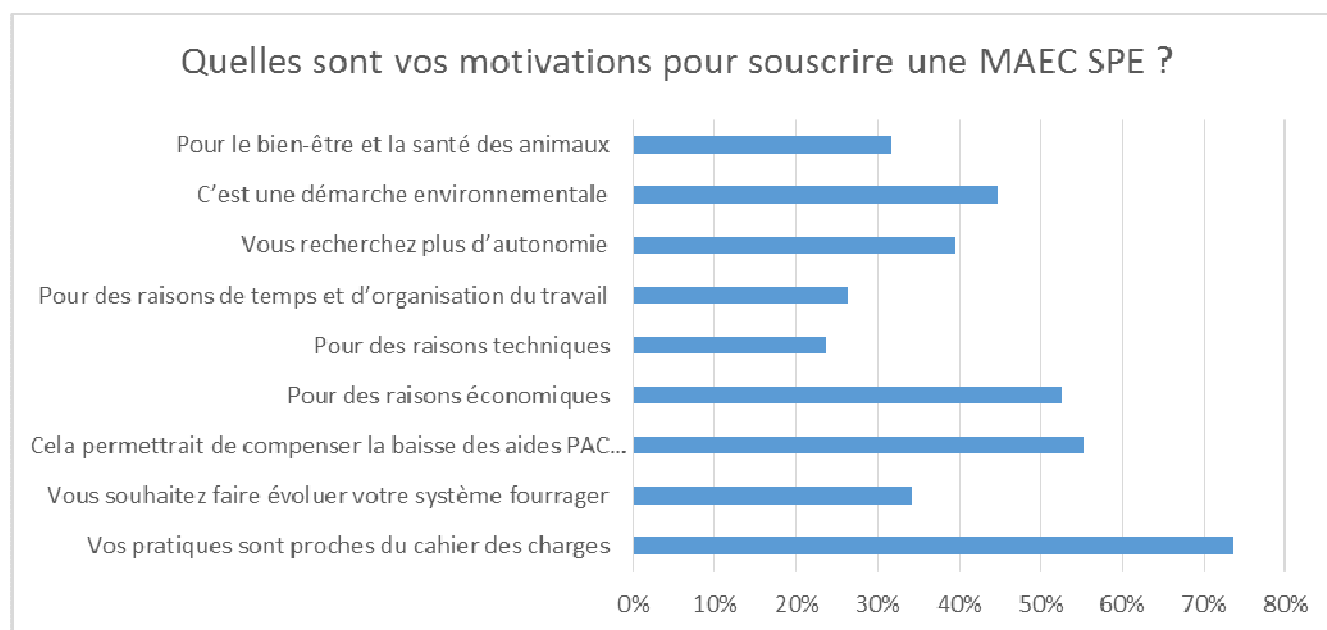
Sur les 38 questionnaires, il y a 11 fermes adhérentes de l'Adage et 27 non-adhérentes. ¼ sont en bio et 45 % n'ont jamais contractualisés de MAE (SFEI, bio ou MAE T). La participation à ces réunions montre un intérêt pour ces dispositifs bien au-delà d'une structure ou d'un « réseau ». On peut imaginer que l'expérience de la SFEI s'est fait connaître et a été bien perçue. L'assouplissement de certains points du cahier des charges et la revalorisation des montants par ha ont souvent fait l'objet de commentaires dans ces réunions pour manifester un nouvel intérêt à ces mesures et un accès plus facile.

#### Les motivations

74 % des sondés disent avoir des pratiques proches du cahier des charges. Nous n'avons pas la précision pour détailler cette « proximité » au cahier des charges mais souvent, dans le détail du dispositif il y a des choses à « bouger » ou « proches des limites ». Lors de ces réunions, beaucoup de participants et notamment des anciens signataires SFEI se sont interrogés entre les 2 paliers du cahier des charges : 12 ou 18 % de maïs dans la SFP. Le zonage restreint de la mesure à 28 % de maïs ensilage sur le département n'a pas permis d'avoir une visibilité sur l'attractivité de ce palier lors de ces réunions.

Les autres motivations pour envisager de souscrire une MAEC SPE sont pour plus de la moitié des raisons financières (baisse des aides PAC) et économiques. Finalement, le contrat de 5 ans donne autant de visibilité dans le temps que la PAC versus 1<sup>er</sup> pilier qui sera réformée au plus tard en 2020 !

Un autre bloc de réponses concerne les aspects environnementaux et la santé animale, suivi d'attentes autour de l'autonomie et le souhait de faire évoluer son système fourrager.



### Les freins

Le jour de la réunion, ils sont 45 % à avoir des doutes sur leur choix final de contractualiser ou pas. Ces hésitations portent sur la maîtrise des aspects techniques (parcellaire, pratiques fourragères,...) pour 24 % d'entre eux. La peur du « contrôle » est citée par 18 % tandis que la baisse de productivité animale et/ou végétale n'est reprise que par 8 % de sondés. La durée de 5 ans et les mouvements de foncier (agrandissement, transmission) sont également cités comme des freins à l'engagement.

### L'accompagnement

L'Adage a interrogé les participants sur leurs attentes en matière d'accompagnement après la signature : 71 % y sont favorables, dont 56 % en faveur d'un accompagnement de type collectif.

### Les questions qui sont restées en suspens

Le questionnaire offrait la possibilité de lister des questions individuelles auxquelles il n'avait pas été possible de répondre (en attente d'informations du Ministère de l'agriculture) ou pour des points qui n'auraient pas été abordés. Voici les questions des participants :

- Des besoins de clarification sur la définition des concentrés achetés et sur les différents modes de récolte du maïs ensilage (déshydraté, ensilage de l'épis, maïs humide) – 5 questions -. En attente de retour du Ministère.

- Des questions sur la nouvelle déclaration PAC 2015 concernant les surfaces en herbes (prairies temporaires, prairies permanentes entrant dans la rotation, prairies permanentes n'entrant pas dans la rotation) et les incidences PAC et MAEC SPE – 6 questions -.
- D'autres MAEC sont-elles possibles (problématique de territoire) – 1 question -.
- Est-il possible d'arrêter une MAE T pour signer une MAEC SPE – 2 questions -.
- Reclarifier la différence entre Maintien et Evolution – 1 question -.
- Clarifier la transparence GAEC pour les MAEC – 1 question -.
- Hésitation entre les niveaux 12 et 18 % de maïs ensilage dans la SFP – 1 question -.

Dominique Macé

*Annexe 1 : 5 réunions publiques*

*Annexe 2 : Synthèse du cahier des charges MAEC SPE*

Avec le concours financier





## **Annexe 1 : 5 réunions publiques**

L'Adage a proposé 5 réunions d'information sur le département afin de répondre aux questions des agriculteurs sur le cahier des charges et les conséquences pour le système fourrager :

- **Mercredi 18 mars**
  - **10 h à Combourg**  
Espace entreprise de la Communauté de communes ;  
Parc d'activités de Moulin Madame ; Allée de Lohon
  - **14 h à Balazé**  
Salle Robert Schuman ; rue Hay du Châtelet
  
- **Jeudi 19 mars**
  - **10 h à Tresboeuf**  
Salle Jean-Baptiste Chevrel ; à côté de la Mairie
  - **14 h à la Selle en Luitré**  
Parc de l'Aumallerie - Salle du rez de chaussée
  
- **Vendredi 20 mars**
  - **10 h à Maure de Bretagne**  
Maison du développement ; face au cinéma

Ces réunions ont été proposées en lien avec les structures des bassins versants du Linon, de Vilaine Amont, du Semnon, du Haut Couesnon, de Loisançe Minette et de l'Aff.

Annexe 2 : Synthèse du cahier des charges MAEC SPE

 		<p><b>La nouvelle aide aux systèmes herbagers (mars 2015)</b></p>				
<p><b>Cahier des charges de la MAE SPE Bretagne 2015</b></p>						
<p><b>MAE Système Polyculture Elevage, dominante élevage</b></p>	<p><b>12 % de maïs dans la SFP</b></p>	<p><b>18 % de maïs dans la SFP</b></p>	<p><b>28 % de maïs dans la SFP (mesure zonée)</b></p>			
Part d'herbe dans la SAU (à partir de la 3 <sup>ème</sup> année pour la catégorie Evolution):	> 70 %	> 65 %	> 55 %			
Part de maïs dans la SFP (à partir de la 3 <sup>ème</sup> année pour la catégorie Evolution) :	< à 12 %	< à 18 %	< à 28 %			
Quantité de concentré achetée / UGB herbivore (à partir de la 3 <sup>ème</sup> année pour la catégorie Evolution) :	<p>&lt; à 800 kg/UGB Bovin et équin                  &lt; à 1 000 kg/UGB ovin                  &lt; à 1 600 kg/UGB caprin</p>					
Limitation des produits phytos	IFT Herbicide : réduction progressive pour être inférieur à 60 % de l'IFT de territoire en 5 <sup>ème</sup> année					
	IFT Hors Herbicide : réduction progressive pour être inférieur à 50 % de l'IFT de territoire en 5 <sup>ème</sup> année.					
	Pas de régulateur de croissance					
Limitation du retournement des prairies	Les prairies naturelles ne peuvent pas être retournées					
Un appui technique	Suivi technique sur la gestion de l'azote sur l'exploitation ( <i>contenu à préciser</i> ).					
<b>Eligibilité</b>	<b>Maintien</b>	<b>Evolution</b>	<b>Maintien</b>	<b>Evolution</b>	<b>Maintien</b>	<b>Evolution</b>
Part d'herbe dans la SAU au dépôt de la demande :	> 70 %	< 70 %	> 65 %	< 65 %	> 55 %	< 55 %
<b>Rémunération</b>						
Montant/ha	180 €	210 €	160 €	190 €	110 €	140 €
Plafond/ferme (transparence GAEC, maxi 3)	12 000 €		11 000 €		10 000 €	
Toute la surface de la ferme est rémunérée. Dépôt de la demande de contractualisation avec la déclaration PAC au 15 mai. Contrat de 5 ans.						
<p><b>Plus d'information auprès de l'Adage : 02.99.77.09.56 ou adage35.org</b></p>						
<p>Mes questions ...</p>						
<p>Avec le soutien de</p> 